Etude paysagère de cadrage des projets éoliens

Cartographie de synthèse du Vaucluse

Conception :

SIG & réalisation graphique :

AZUR-PRESS
info@azur-press.com

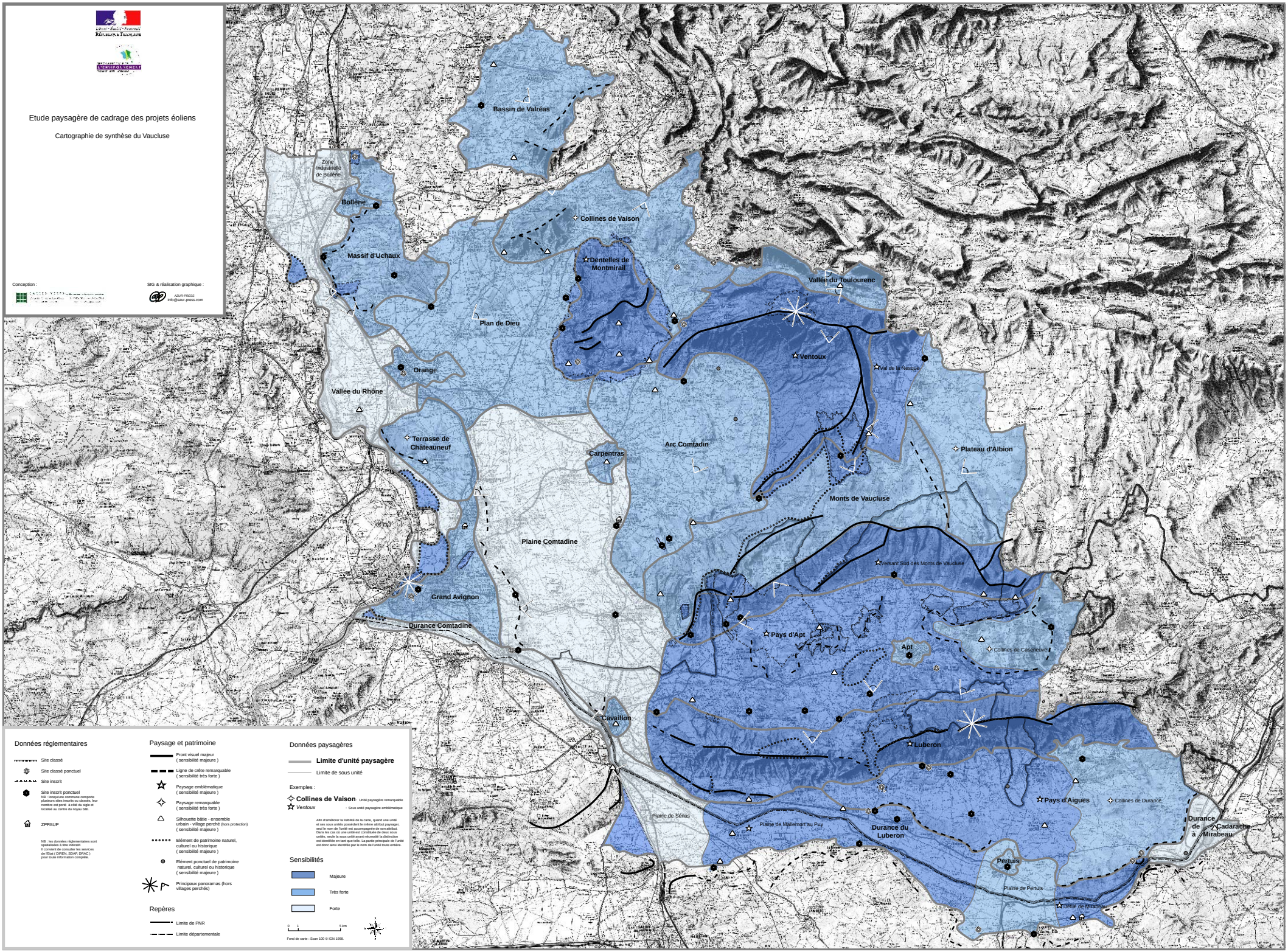

Données réglementaires

- Site classé
- Site classé ponctuel
- Site inscrit
- Site inscrit ponctuel
  NB : lorsqu'une commune comporte plusieurs sites inscrits ou classés, leur nombre est porté à côté du sigle et localisé au centre du noyau bâti.
- ZPPAUP

NB : les données réglementaires sont spatialisées à titre indicatif.
Il convient de consulter les services de l'Etat (DIREN, SDAP, DRAC) pour toute information complète.

Paysage et patrimoine

- Front visuel majeur (sensibilité majeure)
- Ligne de crête remarquable (sensibilité très forte)
- Paysage emblématique (sensibilité majeure)
- Paysage remarquable (sensibilité très forte)
- Silhouette bâtie - ensemble urbain - village perché (hors protection) (sensibilité majeure)
- Elément de patrimoine naturel, culturel ou historique (sensibilité majeure)
- Elément ponctuel de patrimoine naturel, culturel ou historique (sensibilité majeure)
- Principaux panoramas (hors villages perchés)

Repères

- Limite de PNR
- Limite départementale

Données paysagères

- **Limite d'unité paysagère**
- Limite de sous unité

Exemples :

- **Collines de Vaison** : Unité paysagère remarquable
- *Ventoux* : Sous unité paysagère emblématique

Afin d'améliorer la lisibilité de la carte, quand une unité et ses sous unités possèdent le même attribut paysager, seul le nom de l'unité est accompagnée de son attribut. Dans les cas où une unité est constituée de deux sous unités, seule la sous unité ayant nécessité la distinction est identifiée en tant que telle. La partie principale de l'unité est donc ainsi identifiée par le nom de l'unité toute entière.

Sensibilités

- Majeure
- Très forte
- Forte

0 1 5 km

Fond de carte : Scan 100 © IGN 1998.